	# Mode d'Emploi Versement SCPI Primopierre

Pour effectuer un versement libre sur votre contrat MonFinancier Vie avec un investissement sur la SCPI Primopierre, nous vous remercions de bien vouloir réunir les éléments suivants :

✐

☐ Le Bulletin de versement libre complété et signé.

☐ Le Bulletin spécifique Primopierre complété et signé.

☐ Le chèque de versement libellé à l'ordre d'E-Cie-Vie.
Ou
☐ La copie de l'avis d'exécution du virement sur le compte d'E-Cie-Vie (RIB joint).

Si vous souhaitez souscrire au nouveau fonds en euros Netissima

☐ L'avenant aux Conditions Générales complété et signé (en fin de dossier)

✉ **Merci de renvoyer votre dossier complet à l'aide de l'enveloppe retour pré-affranchie**

Ou

Sur enveloppe libre Sans Affranchir :
MonFinancier – Libre Réponse N°64323 – 35049 RENNES Cedex

	 **contact@monfinancier.com**

INVESTIR SUR MON CONTRAT



Comment remplir votre bulletin ?

Vos coordonnées

Indiquez lisiblement vos informations personnelles dans le pavé A. Tous les champs sont obligatoires.

Vous trouverez ci-dessous la liste des codes CSP (*Catégories socioprofessionnelles*) et NAF (*Nomenclature d'Activités Françaises*) pour les travailleurs non salariés, à indiquer en fonction de la profession exercée ou que vous avez exercée.

Vous pouvez indiquer votre numéro de téléphone portable ou celui de votre domicile.

Versements libres ou Versements libres programmés

Indiquez dans le pavé B1, le montant de votre versement complémentaire ainsi que la répartition sur les supports sélectionnés.

Si vous souhaitez mettre en place des versements libres programmés, indiquez dans le pavé B2 leur montant, leur répartition et la périodicité choisie.

Pour une modification de vos versements libres programmés, remplissez le pavé B4. Pour changer la répartition de vos versements libres programmés, reportez-vous au pavé B2.

Moyen de paiement

Indiquez dans le pavé B3, la provenance de votre versement.

Dans certains cas, il conviendra de compléter l'annexe « Instrument de paiement » du Dossier Client Personne Physique, tenu à votre disposition par votre Intermédiaire d'assurance et accessible via votre espace client.

Remboursement d'avance

Indiquez dans le pavé B6, le montant total ou partiel remboursé.

Observations

Toutes les informations destinées à l'assureur doivent être indiquées dans le pavé C.

Données financières et patrimoniales

Indiquez dans le pavé D, les revenus annuels de votre foyer ainsi que l'estimation de votre patrimoine.

Ces champs sont obligatoires en cas de versements libres ou de mise en place de versements libres programmés.

À défaut de réponse, le présent bulletin vous sera retourné.

Objectif du versement

Indiquez dans le pavé E, l'objectif principal de votre placement. Cochez un ou plusieurs objectifs.

Origine des fonds affectés à l'opération

Cochez et renseignez dans le pavé F, toutes les origines des fonds affectés à l'opération.

Ces informations sont obligatoires quel que soit le montant versé en cas de versements libres ou de mise en place de versements libres programmés.

Signatures

Datez et apposez votre signature dans le pavé G, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Codes CSP

10 - Agriculteurs exploitants
21 - Artisans
22 - Commerçants et assimilés
23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 - Professions libérales
33 - Cadres de la fonction publique
34 - Professeurs, professions scientifiques
35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42 - Instituteurs et assimilés
43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44 - Clergé, religieux
45 - Professions Intermédiaires administratives de la fonction publique
46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47 - Techniciens
48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
53 - Policiers et militaires
54 - Employés administratifs d'entreprise
55 - Employés de commerce
56 - Personnels des services directs aux particuliers
61 - Ouvriers qualifiés
66 - Ouvriers non qualifiés
69 - Ouvriers agricoles
71 - Anciens agriculteurs exploitants
72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
73 - Anciens cadres et professions intermédiaires
76 - Anciens employés et ouvriers
81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
82 - Autres personnes sans activité professionnelle

Codes NAF

A - Agriculture, sylviculture et pêche
B - Industries extractives
C - Industrie manufacturière
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
F - Construction
G - Commerce réparation d'automobiles et de moto-cycles
H - Transports et entreposage
I - Hébergement et restauration
J - Information et communication
K - Activités financières et d'assurance
L - Activités immobilières
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N - Activités de services administratifs et de soutien
O - Administration publique
P - Enseignement
Q - Santé humaine et action sociale
R - Arts, spectacles et activités récréatives
S - Autres activités de services
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U - Activités extra-territoriales

INVESTIR SUR MON CONTRAT



ATTENTION, veillez à respecter les minima prévus sur la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat concerné.

e-cie vie, Société Anonyme au capital de 69 119 540 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe e-cie vie immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Numéro du contrat : ______________________ Nom du contrat : ______________________

Ancienneté de la relation avec e-cie vie ☐ Plus d'un an ☐ Moins d'un an

A Souscripteur/Assuré(e)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom ______________________

Prénom ______________________

Né(e) le |__|__|__|__|__|__|__|__|

Lieu de naissance ______________________

Nationalité :

☐ France ☐ Union Européenne (UE) ☐ Hors UE :

Précisez le pays : ______________________

Situation familiale :

☐ Célibataire dont veuf(ve) ou divorcé(e)

☐ Marié(e) dont séparé(e) ☐ Union libre dont pacsé(e)

Activité Professionnelle ou dernière profession exercée
(si retraité(e) profession antérieure) **:**

______________________ CSP[1] |__|__|

Si TNS : NAF[1] |__| Siren |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Résidence fiscale[2] : ☐ France ☐ Union Européenne[3](UE)

☐ Hors UE[3] ______________________

Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse mail ______________________

☐ **Je change d'adresse**

Nouvelle adresse ______________________

Code Postal |__|__|__|__|__| Ville ______________________

Co-Souscripteur/Co-Assuré(e)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom ______________________

Prénom ______________________

Né(e) le |__|__|__|__|__|__|__|__|

Lieu de naissance ______________________

Nationalité :

☐ France ☐ Union Européenne (UE) ☐ Hors UE :

Précisez le pays : ______________________

Situation familiale :

☐ Célibataire dont veuf(ve) ou divorcé(e)

☐ Marié(e) dont séparé(e) ☐ Union libre dont pacsé(e)

Lien avec le souscripteur : ○ Conjoint ○ Autre : ______________________

Activité Professionnelle ou dernière profession exercée
(si retraité(e) profession antérieure) **:**

______________________ CSP[1] |__|__|

Si TNS : NAF[1] |__| Siren |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Résidence fiscale[2] : ☐ France ☐ Union Européenne[3](UE)

☐ Hors UE[3] ______________________

Téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Adresse mail ______________________

☐ **Je change d'adresse**

Nouvelle adresse ______________________

Code Postal |__|__|__|__|__| Ville ______________________

(1) Référez-vous à la liste au recto de ce bulletin. (2) Si la résidence fiscale est hors de France et COM/TOM, complétez l'annexe « Non résident » du Dossier Client Personne Physique. (3) Précisez le pays de résidence fiscale.

B Versements libres - Versements libres programmés - Remboursement total ou partiel d'avance

B1- ☐ **J'effectue un versement libre** de ______________ €(4) à investir selon la répartition ci-après :

Libellé du (des) support(s) sélectionné(s) :	Code ISIN	Montant brut
SCPI PRIMOPIERRE		€
		€
		€
		€
		€
		€
Libellé du fonds en euros		€
	Total :	€

B2- ☐ **Je mets en place des versements libres programmés** pour un montant de ______________ €(4)

et j'opte pour la périodicité suivante : ○ Mensuelle ○ Trimestrielle ○ Semestrielle ○ Annuelle

Cette option n'est pas compatible avec les Rachats partiels programmés, la Dynamisation des plus-values et la Sécurisation des plus-values.

Libellé du (des) support(s) sélectionné(s) :	Code ISIN	Montant brut
		€
		€
		€
		€
		€
		€
Libellé du fonds en euros		€
	Total :	€

Je joins mon RIB ou RICE et une autorisation de prélèvements dûment complétée.

(4) Toute mention spécifique à ce versement doit être indiquée dans le pavé C.

Signature du Souscripteur	**Signature du Co-Souscripteur**

B Versements libres - Versements libres programmés - Remboursement total ou partiel d'avance *(suite)*

B3- Moyen de paiement :

La prime est-elle payée par débit du compte bancaire du souscripteur : ☐ OUI ☐ NON[5]
L'instrument de paiement émane-t-il d'un établissement de crédit situé sur le territoire français : ☐ OUI ☐ NON[5]

Tout versement en espèces est exclu

☐ Par chèque ci-joint n° ______________ établi exclusivement à l'ordre de e-cie vie
et tiré sur mon compte ouvert auprès de la banque : ______________
☐ Par virement sur le compte de e-cie vie *(joindre la copie de l'avis d'exécution de virement)*

[5] Dans la négative, complétez « Instrument de paiement » du Dossier Client Personne Physique.

B4- ☐ **Je modifie mes versements libres programmés :**

○ Nouveau montant : ______________ €, (*j'indique la nouvelle répartition sur les lignes du pavé B2*).
○ Nouvelle périodicité : ○ Mensuelle ○ Trimestrielle ○ Semestrielle ○ Annuelle
○ Nouvelle répartition (*j'indique la nouvelle répartition sur les lignes du pavé B2*).

B5- ☐ **Je suspends mes versements libres programmés.**

B6- ☐ **Je rembourse totalement ou partiellement une « avance » :**

J'effectue un remboursement d'avance : ○ Total ○ Partiel
Je rembourse la somme de ______________ € :
○ Par chèque ci-joint n° ______________ exclusivement à l'ordre de e-cie vie.
○ Par virement sur le compte de e-cie vie (*joindre la copie de l'avis d'exécution de virement*).

C Observations

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L 561-5 et L 561-6 du Code monétaire et financier.

D Données financières et patrimoniales

Revenus annuels du foyer

☐ Moins de 25 000 €
☐ > 25 000 € à 50 000 €
☐ > 50 000 € à 75 000 €
☐ > 75 000 € à 100 000 €
☐ > 100 000 € à 150 000 €
☐ > 150 000 € à 300 000 €
☐ > à 300 000 € précisez : ______________ € *(facultatif)*

Estimation du Patrimoine du foyer

☐ Moins de 100 000 €
☐ > 100 000 € à 300 000 €
☐ > 300 000 € à 500 000 €
☐ > 500 000 € à 1 000 000 €
☐ > 1 000 000 € à 2 000 000 €
☐ > 2 000 000 € à 5 000 000 €
☐ > 5 000 000 € à 10 000 000 €
☐ > 10 000 000 € précisez ______________ € *(facultatif)*

E Objectifs du versement

☐ Transmettre un capital à mes héritiers ou à des tiers
☐ Constituer un capital à horizon de plus de 8 ans
☐ Disposer de revenus complémentaires
☐ Financer un projet futur

F Origine des fonds affectés à l'opération *(Renseignez les dates et/ou montants correspondant aux rubriques cochées)*

Nature	Date	Montant de l'opération
☐ Épargne		€
☐ Revenus		€
☐ Héritage		€
☐ Donation		€
☐ Gains au jeu[6]		€
☐ Autres[6]		€
(*précisez*)		
	Total A :	0,00 €

Nature	Date	Montant de l'opération
☐ Cession d'actifs		
○ Mobiliers		€
○ Immobiliers		€
○ Professionnels		€
○ Autres		€
(*précisez*)		
	Total B :	0,00 €
	Total[7] A + B :	0,00 €

[6] Justificatif obligatoire. [7] Y compris le montant annualisé du versement périodique ou du versement programmé.

G Signatures

Je reconnais avoir reçu les documents d'information financière (prospectus simplifiés, document d'information clé d'investisseur ou note détaillée) des unités de compte sélectionnées dans le présent bulletin, et pris connaissance de leurs principales caractéristiques. Les documents d'information financière des unités de compte présentes au contrat sont disponibles sur simple demande auprès de mon Intermédiaire d'assurance. **Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.** À défaut de signature, mon Bulletin ne pourra être accepté et me sera renvoyé ainsi que mon versement. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Ces informations sont nécessaires au traitement de mon dossier notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles L 561-5 à L 561-23 du Code monétaire et financier.À défaut, ma demande de versement ou de remboursement d'avance ne pourra pas être prise en compte. Pour toutes les informations relatives à la connaissance client, je peux exercer ce droit d'accès auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés, 8 rue Vivienne 75002 Paris. Pour toutes autres informations, je peux m'adresser à e-cie vie - 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris - Tél. : 01 58 38 81 00.

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je reconnais avoir été informé que celles-ci sont obligatoires. Par ailleurs, pour toutes les informations relatives à la connaissance client, j'autorise mon Intermédiaire d'assurance à communiquer à l'assureur en application des articles L 561-7 et L 561-8 du Code monétaire et financier, toutes les informations pertinentes pour l'exercice des diligences énoncées à l'article L 561-6 du Code monétaire et financier. Toutes les données recueillies pourront faire l'objet de transmission à des tiers autorisés et à d'autres sociétés du groupe e-cie vie. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

Fait à ______________,

le

Signature du Souscripteur

Signature du Co-Souscripteur

Exemplaire 1 : Assureur - Exemplaire 2 : Intermédiaire d'assurance - Exemplaire 3 : Souscripteur/Co-Souscripteur

WB1940BMB - Décembre 2011 - Gestion des Imprimés



e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Bulletin de versement sur LA SCPI PRIMOPIERRE

Souscripteur* : ___________________________________ **Co-souscripteur** :**____________________
Date de naissance* : ______________________________ **Date de naissance** :**__________________
Adresse : ____ **Adresse :** ____________________
Nom du Contrat* : _________________________________
Numéro de Contrat* :______________________________ *(en cas de versement complémentaire)*
Courtier : ____

**Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte*

***Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément aux Conditions Générales du contrat *(cocher la case correspondante)* :

☐ **Nouvelle souscription**

Je souhaite effectuer un versement initial d'un montant de ________________ €, sur le support en unités de compte SCPI PRIMOPIERRE

Joindre impérativement le Bulletin de souscription sur lequel sera indiqué la répartition totale du versement initial. L'investissement dans l'unité de compte SCPI PRIMOPIERRE sera limité à 50% du versement initial. L'investissement dans l'unité de compte SCPI PRIMOPIERRE sera limité à 200 000 € maximum.

☐ **Versement libre**

J'effectue sur mon contrat un versement libre d'un montant de __________________ €, à investir sur le support en unités de compte **SCPI PRIMOPIERRE**.

Joindre impérativement le Bulletin de versement libre sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre.
L'investissement dans le support en unité de compte SCPI PRIMOPIERRE sera limité à 50% du versement libre. L'investissement dans l'unité de compte SCPI PRIMOPIERRE sera limité à 200 000 € maximum.

Mode de règlement :

☐ par chèque bancaire, ci-joint n° _______________ libellé **à l'ordre de e-cie vie exclusivement** et tiré sur le compte du Souscripteur ouvert, auprès de la banque :_________________

☐ par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **de e-cie vie exclusivement**, réalisé à partir du compte du Souscripteur ouvert auprès de la banque :____________

Tout versement en espèces est exclu.

Je prends connaissance de l'avenant à la Note d'Information valant Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur la SCPI PRIMOPIERRE

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphe(s)



e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », la rubrique **« Autres frais »** du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles du contrat » de la Note d'Information valant Conditions Générales des contrats est complétée comme suit :

Frais applicables à l'investissement et au désinvestissement sur la SCPI PRIMOPIERRE :

- Lors d'un investissement sur l'unité de compte SCPI PRIMOPIERRE, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est majorée de 2%.

- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte SCPI PRIMOPIERRE, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 2%.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCPI PRIMOPIERRE

La demande d'investissement sur le support en unités de compte **SCPI PRIMOPIERRE** pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la **SCPI PRIMOPIERRE**

L'investissement sur le support en unités de compte **SCPI PRIMOPIERRE** sera réalisé lors d'un versement initial ou d'un versement libre. Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options proposées au contrat (rachat partiel programmés, versements libres programmés, etc.).

L'investissement sur le support en unités de compte **SCPI PRIMOPIERRE** sera **limité à 50 % du versement initial ou 50% du versement libre et à 200000€ maximum.**

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du Code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est majorée de 2%.

Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A131-3 du Code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est minorée de 2%.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Par dérogation à l'article « dates de valeur » des Conditions Générales du contrat, la valeur des parts des supports en unités de compte retenue est :

- en cas de versement initial ou libre : du dixième (10ème) jour ouvré maximum suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- en cas de rachat total, rachat partiel, décès de l'Assuré (*ne s'applique pas pour les contrats de capitalisation*) et terme du dixième (10ème) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Sous réserve que l'investissement soit effectué 3 jours ouvrés avant la fin du mois M, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du troisième mois suivant l'investissement. Dans le cas contraire, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance à partir du premier jour du quatrième mois suivant l'investissement.

En cas de désinvestissement, les unités de compte acquises dans le contrat portent jouissance jusqu'à la distribution précédente.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)

SCPI PRIMOPIERRE – version effective du 28/06/2013



e-cie vie
Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
440 315 612 RCS Paris
Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali,
immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les revenus générés par l'unité de compte **SCPI PRIMOPIERRE** sont distribués par l'assureur et affectés au contrat à hauteur de 90 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces revenus sont réinvestis dans la **SCPI PRIMOPIERRE** ou, si la **SCPI PRIMOPIERRE** est fermée à la commercialisation et/ou les parts de la **SCPI PRIMOPIERRE** ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du produit et sous les mêmes conditions qu'un versement libre. »

Toutefois, dans le cadre des contrats ayant un mécanisme de participation aux bénéfices, ces revenus générés par l'unité de compte **SCPI PRIMOPIERRE** sont affectées à la provision pour participation aux bénéfices, à hauteur de 90% diminués des frais de gestion du contrat, et ce jusqu'au 1er janvier précédent le 8ème anniversaire du contrat. Au-delà de cette date, les revenus générés par l'unité de compte **SCPI PRIMOPIERRE** sont affectés au contrat à hauteur de 90 % diminués des frais de gestion du contrat et investis dans la SCPI PRIMOPIERRE ou, si la SCPI PRIMOPIERRE est fermée à la commercialisation, et/ou les parts de la SCPI ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Je vous retourne un exemplaire du présent avenant signé et conserve le second exemplaire.

Je déclare avoir pris connaissance des termes des présentes et les accepte sans réserve. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la note d'information financière de la SCPI PRIMOPIERRE et notamment de ses principales caractéristiques.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à ________________________le __/__/____, en trois (3) exemplaires originaux

Souscripteur :___________________________

Co-souscripteur : ________________________

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédé(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de satisfaire à votre demande ou d'effectuer des actes de souscription ou de gestion de vos contrats. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par Generali Vie pour des besoins de connaissance client, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, de recouvrement, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires.

Ces informations pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de **e-cie vie** , Direction de la Conformité - 7, boulevard Haussmann, 75440 PARIS CEDEX 09.



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE
E - CIE VIE

DOMICILIATION AGENCE SOCIETE GENERALE
PARIS INVESTISSEURS (03391)
Tél. : **01 53 30 58 80**

REFERENCES BANCAIRES

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03391	00050013327	16

IDENTIFICATION INTERNATIONALE
IBAN : **FR76 3000 3033 9100 0500 1332 716**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

Avenant aux Conditions Générales de votre contrat



e-cie vie, Société Anonyme au capital de 81 281 710 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 440 315 612 RCS Paris
Siège social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

e-cie vie vous propose de nouvelles dispositions au sein de votre contrat.

Ce présent avenant a pour objet de vous permettre d'accéder à un nouveau fonds en euros : « Netissima ».

Afin de vous permettre l'accès à ce fonds, nous vous prions de trouver ci-dessous un avenant aux Conditions Générales de votre contrat, à retourner signé et accompagné du bulletin de souscription ou d'adhésion, le cas échéant, ou du bulletin de versement ou d'arbitrage.

Suite à l'adjonction du fonds en euros Netissima, l'encadré relatif aux Dispositions Essentielles, les articles « Nature des supports sélectionnés », « Dates de Valeur », « Attribution des bénéfices », « Calcul des prestations », « Revalorisation du capital en cas de décès de l'assuré », les articles relatifs aux options de gestion et au règlement des capitaux et l'annexe « Options Garanties de Prévoyance » des Conditions Générales de votre contrat sont modifiés.

Article I - Dispositions essentielles du contrat

(Uniquement pour les contrats dont les Conditions Générales comportent un encadré « Dispositions essentielles du contrat »).

Dans l'encadré « DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT », le 3ème point est complété par les dispositions suivantes :

« Pour la partie des droits exprimés en euros sur le fonds Netissima, il n'est pas prévu de participation aux bénéfices contractuelle.
Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la Note d'Information valant Conditions Générales. »

Dans l'encadré « DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU CONTRAT », le 5ème point est complété pour la partie des frais en cours de vie du contrat par les dispositions suivantes :

« Frais de gestion sur le fonds en euros Netissima : 0,75 point par an de la valeur atteinte du contrat libellée en euros. »

Article II - Les conditions d'accès au fonds en euros Netissima

> 1. Versement initial, versements libres, versements libres programmés

Le fonds en euros Netissima est accessible à la souscription (versement initial) et en cours de vie du contrat ou de l'adhésion (versements libres et versements libres programmés) **en Gestion libre uniquement.**

Pour accéder à ce nouveau fonds en euros, chaque versement (initial, libre et libre programmé) devra être investi à hauteur de 20 % minimum du montant total du versement sur des unités de compte présentes au contrat.

> 2. Arbitrage - Changement de supports

a. Arbitrage entre les fonds en euros :

- Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Eurossima vers le fonds en euros Netissima à condition que 20 % minimum du montant arbitré soient investis sur des unités de compte présentes au contrat.
- En revanche vous n'avez pas la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers le fonds en euros Eurossima.

b. Arbitrage entre le fonds en euros Netissima et les unités de compte :

- Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers des unités de compte,
- Vous avez également la possibilité de procéder à un arbitrage d'une ou plusieurs unités de compte vers le fonds en euros Netissima à condition que 20 % minimum du montant arbitré soient investis sur des unités de compte présentes au contrat.

> 3. Mode de gestion

Le fonds en euros Netissima n'est disponible que dans le cadre du mode de Gestion libre.

> 4. Options de gestion

Le fonds en euros Netissima n'est pas éligible aux options de gestion suivantes :

- Arbitrages programmés,
- Transferts programmés,
- Investissements fractionnés,
- Sécurisation des plus-values,
- Dynamisation des plus-values,
- Limitation des moins-values,
- Limitation des moins-values relatives.

Article III - Nature des supports sélectionnés

À l'article « NATURE DES SUPPORTS SÉLECTIONNÉS », le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

Le fonds en euros Netissima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie) combinant prudence et rendement. Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds en euros Netissima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats du fonds en euros Netissima sont arrêtés pour chaque exercice civil. »

Article IV - Dates de valeur

Les dates de valeur du fonds en euros Netissima sont identiques à celles qui figurent à l'article « Dates de valeur » relatives au support en euros des Conditions Générales de votre contrat.

Par ailleurs, les dispositions relatives aux dates de valeur en cas de décès (pour les contrats d'assurance vie uniquement) sont modifiées de la manière suivante :

« Pour les fonds en euros :

Les sommes affectées au(x) fonds en euros participent aux résultats des placements jusqu'au [nombre de jours ouvrés tel que figurant dans les Conditions Générales de votre contrat] suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Pour les unités de compte :

La valeur des parts des unités de compte retenue est celle du [nombre de jours ouvrés tel que figurant dans les Conditions Générales de votre contrat] suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces. »

Les autres disposition prévues à l'article « Dates de valeur » demeurent inchangées.

Article V - Attribution des bénéfices

À l'article « ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES » (également dénommé « PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES »), le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

À la fin de chaque exercice, l'Assureur établit le compte de participation aux résultats conformément à l'article A 331-4 du Code des assurances. Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est déterminé par l'Assureur selon les règles et limites prévues par la réglementation. Ce montant sera affecté conformément à l'article A 331-9 du Code des assurances.

Le taux de participation aux bénéfices, brut de frais de gestion annuels, est obtenu à partir d'un calcul prenant en compte le montant de la participation aux bénéfices directement affecté aux provisions mathématiques ainsi que les provisions mathématiques de l'ensemble des contrats/adhésions en vigueur au terme de l'exercice précédent.

Le taux net est obtenu en diminuant le taux brut des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 point par an maximum.

Ce taux de participation aux bénéfices ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte de votre contrat/adhésion sur le support en euros et vous est alors définitivement acquise, sauf arbitrages vers les unités de compte par la suite. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que vos versements. La valeur atteinte de votre contrat/adhésion investie sur le support en euros Netissima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur votre contrat/adhésion en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, prorata temporis de leur présence sur le support en euros, sous réserve que votre contrat/adhésion soit toujours en cours au 1er janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat/de l'adhésion (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti déterminé par l'Assureur en début d'année sera attribué prorata temporis du 1er janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat/de l'adhésion. »

Article VI - Revalorisation du capital en cas de décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie uniquement)

L'article « Revalorisation du capital en cas de décès » est ajouté ou modifié selon qu'il figure ou non dans les Conditions Générales de votre contrat comme suit :

« En cas de décès de l'Assuré, les sommes investies sur le(s) fonds en euros ainsi que sur les unités de compte présente(s) dans le contrat à la date du décès de l'Assuré continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des Bénéfices » ou « Participation des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur. » En conséquence, les unités de compte continuent à fluctuer à la hausse et à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers. »

Article VII - Règlement des capitaux

Le fonds en euros Netissima est éligible aux rachats partiels et aux rachats partiels programmés dans les mêmes conditions que celles du fonds en euros déjà présent dans votre contrat comme indiqué à l'article « Règlement des capitaux » des Conditions Générales de votre contrat.

Article VIII - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès*)

* Le décès concerne uniquement les contrats d'assurance vie.

À l'article « Calcul des prestations » des Conditions Générales de votre contrat, le paragraphe suivant est ajouté :

« Fonds en euros Netissima

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat/de l'adhésion au 1er janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements réalisés sur le contrat/l'adhésion au cours de l'année.

Cette valeur atteinte est calculée en intérêts composés, sur la base du taux minimum garanti annoncé au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1er janvier précédant la demande de rachat total ou de la survenance du terme ou du règlement du capital décès.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le fonds en euros, telle que définie à l'article « Dates de valeur ». »

Annexe - Option garanties de prévoyance (pour les contrats d'assurance vie uniquement)

À l'Annexe « OPTION GARANTIES DE PRÉVOYANCE » des Conditions Générales de votre contrat d'assurance vie uniquement.

Le terme « le fonds en euros » ou « le fonds Eurossima » est remplacé par le terme « le(s) fonds en euros ».

À l'Annexe « OPTION GARANTIE DE PRÉVOYANCE » des Conditions Générales de votre contrat d'assurance vie uniquement, le second paragraphe de l'article « Tarif » est modifié pour les différentes garanties comme suit :

« Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé pour l'année en cours à 15 euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte de votre contrat sur le fonds en euros d'origine puis par diminution de l'unité de compte la plus représentée et enfin sur le fonds en euros Netissima. »

Les autres dispositions de cette annexe figurant dans les Conditions Générales de votre contrat restent inchangées.

Toutes autres clauses demeurant inchangées, le présent avenant relatif à la mise en place d'un nouveau fonds en euros, le fonds Netissima fait partie intégrante des Conditions Générales de votre contrat.

Veuillez retourner à e-cie vie (7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris) un exemplaire du présent avenant, daté et signé, et conserver le second exemplaire.

SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT*

Nom ____________ Prénom ____________

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À ____________ Département |_|_|

Adresse ____________

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville ____________

CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ADHÉRENT*

Nom ____________ Prénom ____________

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

À ____________ Département |_|_|

Adresse ____________

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville ____________

Nom du contrat ____________

Numéro du contrat/adhésion (si existant) ____________

* Mentions obligatoires

SIGNATURES

Je/Nous reconnais/sons avoir reçu et pris connaissance du présent avenant relatif à la mise en place d'un nouveau fonds en euros, le fonds Netissima et en accepte/ons les termes.

Fait à ____________,

le |_|_|_|_|_|_|_|_|

Souscripteur/Adhérent

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Co-Souscripteur/Co-adhérent

Signature précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je/nous dispose/ons d'un droit d'accès et de rectification des données qui me/nous concernent. Je/Nous peux/pouvons exercer ce droit en m'/nous adressant à e-cie vie - 11 boulevard Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - tél. : 01 58 38 71 72. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon/notre dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon/notre contrat, notamment à mon Conseiller. Par la signature de ce document, j'/nous accepte/ons expressément que les données me/nous concernant leur soient ainsi transmises.

WB0044AVA - Mai 2012 - Gestion des Imprimés